

Compte -rendu de la CAPD du 14 octobre 2010

Stages :

Barème stage : le SNUipp-FSU a signalé que les informations dans I-Prof indiquant les stages déjà effectués n'étaient pas correctes. De fait cela empêche de pouvoir calculer le barème utilisé par l'administration.

Le SNUipp-FSU constate que l'offre de formation va chaque année en diminuant et que de nombreux collègues n'ont pas été satisfaits.

69 stages départementaux, 57 sont des stages à public désigné, 12 ouverts à tous : 1 seul R3. Le SNUipp-FSU s'oppose au « public désigné » : tout enseignant devrait avoir accès à tous les stages.

Une liste des candidats aux stages nationaux nous a été remise à la CAPD, les candidatures ont été retenus en fonction du lieu, des budgets et sur profil.

Certains ont des appréciations Favorables, d'autres très favorables. Le SNUipp rappelle le caractère aléatoire de ces appréciations. Le SNUipp se prononce sur la seule appréciation : favorable ou non favorable.

L'Inspecteur d'Académie a déjà annoncé que certains stages seraient supprimés cette année si les moyens en remplacement étaient insuffisants.

Il est par ailleurs très pessimiste sur l'avenir de la formation continue : baisse des crédits pour la formation et baisse des supports de remplacement. Il a évoqué d'autres solutions par exemple... hors temps scolaire !

Pour les listes des stagiaires, cf notre site.

QUESTIONS DIVERSES DU SNUipp :

1/ Circulaire recensement grève (MOSART) :

L'IA a confirmé que ce logiciel posait un problème et que cet outil « pourrait être perfectionné ». Le SNUipp a indiqué que le recensement des grévistes n'est pas autorisé, que le directeur n'est pas un chef de service et ne peut donc même pas recenser les non-grévistes de l'école (il ne doit pas signer le document). Ainsi les déclarations des personnels doivent être individuelles. L'IA ne s'est pas opposé à nos propos.

2/ Inéat/Exeat :

Le SNUipp dénonce le non respect de la procédure : le Recteur, sans aucune information, ni concertation a procédé à des échanges intra-académique au mépris des règles établies en commission paritaire.

3/ Collègues sur poste fermé décidés à la rentrée :

D'ici à décembre, l'Inspecteur va réunir un groupe de travail afin d'arrêter les dispositions pour le mouvement 2011 (bonification, priorité) et pour anticiper la rentrée de septembre 2011. Le SNUipp-FSU a rappelé le principe de non nomination en septembre à titre définitif des collègues sur des postes non proposés au mouvement précédent.

4/ Le SNUipp-FSU a dénoncé la date trop tardive de la remise des bulletins de salaires des mois de juin à août et l'absence à ce jour (14 octobre) de celui de septembre. Les services ont répondu que cela était dû à un problème de

personnel.

QD des autres syndicats :

- Au 14 octobre, il n'y a pas de poste vacant.
- L'année dernière, il y a eu 12 stages annulés.
- Conférence pédagogique : il est obligatoire de faire 18 heures, mais on choisit ses animations.
- Ulysse : c'est le logiciel qui gère les personnels itinérants. Des difficultés sont intervenues, c'est un logiciel national fonction publique peu adapté aux ZIL et BD, une permanence téléphonique a été mise en place à l'Inspection.
- Stagiaires : ils seront en position de remplacement dès février. L'IA fera attention à ce que la continuité pédagogique soit préservée (pas de changement brutal d'enseignant pour placer à tout prix un stagiaire)
Concernant les PEMF, l'IA a rappelé leur rôle essentiel à la formation.
- Un bilan des stages de remise à niveau nous a été remis en fin de séance.
- La participation aux réunions d'information syndicale doit être prise sur les animations pédagogiques. Le SNUipp-FSU a rappelé que la circulaire indiquait seulement du temps hors présence élève.

INFORMATION DE L'IA concernant les contrats aidés (AVS ; AVS-I, ...)

L'IA étudie les instructions du Recteur concernant ce type de contrat :

- ne pas mettre fin à un contrat lorsque les droits ne sont pas épuisés.
- Préserver les personnels dans les établissements CLAIR et dans les « grosses écoles »
- toutes les demandes MDPH doivent être satisfaites.

Ces consignes doivent être appliquées en concertation avec Pôle Emploi, et les services préfectoraux.

Les délégués du personnel : Sylvie BAILLEUL, Georges MICHEL, Christophe BOISSIER, Corinne PLACE, Philippe VIANNAY